



Québec, le 30 novembre 2011

Monsieur Nigel Bellchamber
Président du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
L'Institut Canadien des Comptables Agréés
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Objet : Paiements de transfert - Chapitre SP 3410

Monsieur le Président,

Le CCSP a adopté de nouvelles normes concernant les paiements de transfert. Dépendamment de leur interprétation, ces nouvelles normes pourraient avoir des impacts pour le gouvernement du Québec autant sur le niveau d'endettement que sur le déficit ou surplus pour les années à venir.

- À titre d'illustration, une interprétation de ces nouvelles normes à l'effet que les paiements de transfert octroyés sur plusieurs années auprès d'entités hors du périmètre comptable du gouvernement doivent être constatés immédiatement à la dépense, affecterait les équilibres financiers du gouvernement et augmenterait son endettement.

Conséquemment :

- Compte tenu de la complexité et des enjeux associés à l'interprétation et à l'application de ces nouvelles normes sur les transferts à l'ensemble des programmes du gouvernement du Québec; et
- Compte tenu de la période tumultueuse que connaissent actuellement les marchés financiers à l'échelle mondiale.

Il est impératif que nous nous assurions d'une juste interprétation de ces nouvelles normes et de leurs impacts sur les programmes de transfert du gouvernement du Québec.

... 2

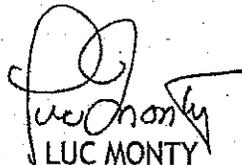
M. Nigel Bellchamber

- 2 -

Je demande, à l'instar du Vérificateur général du Québec, au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de reporter au 1^{er} avril 2013 l'application de la nouvelle norme sur les paiements de transfert (chapitre SP 3410).

Je vous remercie de prendre en considération cette demande et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le sous-ministre des Finances,



LUC MONTY

c. c. Monsieur Tim Beauchamp